

# Double cursus droit des affaires - IEP, quelle pertinence ?

#### Par Dr-Cox, le 25/08/2006 à 20:47

Bonjour,

Je me présente, je suis étudiant à Grenoble, j'entre en 2ème année de droit à la fac et en première année à l'Institut d'études politiques. Comme tout bon jeune de moins de 20 ans qui se respecte, je n'ai pas réellement de projet professionnel précis, et j'étudie dans ces filières parce qu'elles m'intéressent, ou dumoins parce que c'est là où je suis le moins mauvais.

À plus long terme, je suis intéressé par le master droit des affaires, pour toucher à des professions qui gravitent autour du conseil juridique dans le secteur privé, pourquoi pas devenir avocat dans ce domaine, travailler en tant que juriste d'entreprise, etc...

Je m'adresse donc à ceux qui suivent plus ou moins la même formation en droit, qui sont intéressés par ces métiers ou qui les pratiquent peut-être déjà. J'ai entendu ici et là qu'une maîtrise de droit dans une fac de province n'ouvre pas forcément beaucoup de portes dans ce domaine, et qu'il est vivement conseillé d'enrichir son CV avec une autre formation de type « grande école » (ESC, IEP, que sais-je encore) pour faciliter un éventuel recrutement dans un cabinet ou dans une grosse boîte.

Avis aux initiés, donc : pensez-vous qu'un double diplôme Droit - Sciences Po constitue un réel avantage sur le marché du travail ? Au contraire, n'est-ce pas sacrifier sa vie sociale pour pas grand chose, puisque ce sont des formations à peu près équivalentes, et que de toute manière, la province reste la province. Au-delà de ces considérations, je suis toujours intéressé par des conseils et des tuyaux pour bien réussir ses études dans ce domaine (méthodes de travail efficaces, matières à privilégier, importance des stages, la profession d'avocat d'affaires et les débouchés actuels, etc).

D'avance merci aux altruistes de tous poils qui daigneront m'accorder un peu de leur temps, même si j'ai conscience qu'il est souvent précieux en cette période de fin de vacances.

### Par akhela, le 26/08/2006 à 02:22

ben le problème de Sciences Po c'est que soit c'est un cursus mis sur un piédestal ("ouah il a fait Science Po"), soit carément méprisé (vécu : "j'ai fais Science Po Strasbourg, j'étais en tête de promo sans y avoir mis les pieds, c'est même moins bien qu'un bon cursus universitaire si tu veux bosser dans le privé").

Maintenant il y a aussi le choix des options à Science Po: n'oublions pas qu'à la base les IEP ont été créé pour former les hauts fonctionnaire (avant l'ENA), les cours y sont souvent (mais

de moins en moins il est vrai) orienté "service public" (sur Stras dans mes souvenirs les 2 majuers sont "grand service public" et "économie"). Je pense que si tu t'oriente plus "économie" à Science Po cela peut t'être utile plus tard, mais si c'est pour faire du droit c'est pas vraiment l'idéal.

### Par Dr-Cox, le 26/08/2006 à 04:26

La vocation initiale des IEPs est effectivement la (haute) fonction publique.

Cela-dit, ils se sont diversifiés - infâme trahison ? - en ce sens qu'ils proposent désormais tous un master qui forme des cadres du secteur privé. À Grenoble, je me destine plutôt vers un master de ce type, orienté finance et gestion - « Ingénierie juridique et financière » (management, audit, conseil), pour donner un éclairage « économique » à ma maîtrise de droit.

C'est donc parce qu'il n'y a pas de droit privé en premier cycle à Sciences Po que je compte mener les deux formations parallèlement (je suis intéressé par la profession d'avocat).

J'attends d'éventuels témoignages de personnes titulaires d'une maîtrise en droit des affaires, qui auraient déjà été confrontées à la réalité des exigences de recrutement dans certains cabinets ou entreprises.

## Par elessar65, le 29/08/2006 à 09:26

Pour le peu que j'ai lu, il est effectivement recommandé, si tu fais dt des affaires, d'avoir aussi un diplome d'iep ou d'ecole de commerce ou un mbak.

ps:j'ai lu ca dans l[u:1i1i9lfo]'Etudiant[/u:1i1i9lfo]. Image not found or type unknown